

Faute de places en atelier, l'Etat laisse des détenus sans le sou

Jeudi 31 mars 2016

Eric Lecoultre [1]



Genève ne respecte pas la loi en ne rémunérant pas des détenus en exécution de peine. Des recours devant la justice sont possibles.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Eric Lecoultre

Les détenus genevois ne sont, pour la plupart, pas inactifs lors de leur passage en prison. Des places de travail existent pour leur permettre de toucher un modeste salaire. Lorsque les ateliers manquent, l'Etat est légalement tenu d'indemniser les personnes inactives en exécution de peine. Or le gouvernement genevois ne respecte pas cette obligation et ne verse aucune rémunération aux détenus de Champ-Dollon qui ne peuvent pas travailler. Un choix qui le met dans une situation compliquée, car des prisonniers pourraient recourir devant la justice afin d'exiger des dédommagements.

C'est une réponse du Conseil d'Etat au député PS Roger Deneys qui a révélé la pratique. L'établissement pénitentiaire surpeuplé ne dispose que de 198 places en atelier, pour 689 détenus, dont 308 en exécution de peine¹. Seuls 79 d'entre eux ont accès à une tâche rémunérée. Notamment car plus d'une centaine de personnes en détention préventive travaillent aussi, mais ces dernières n'ont pas droit à une indemnité en cas d'inactivité. Ils sont donc plus de deux cents détenus en exécution de peine, désœuvrés, à pouvoir prétendre à la somme de 8francs par jour, promise par un règlement intercantonal. Pour l'Etat, cela représenterait une dépense de plus de 400 000 francs par an.

«C'est scandaleux, fustige le député Roger Deneys. Les détenus de toutes les autres prisons touchent ces indemnités chômage.» Selon lui, ces places en atelier et leur rémunération sont essentielles à la réinsertion des prisonniers, garantie par le code pénal. «L'aspect formateur est important. Elles permettent également de ne pas laisser les personnes à leur sortie avec zéro franc en poche. Sinon, c'est une prime à la récidive immédiate.» Les ateliers permettent par ailleurs aux détenus de ne pas rester 23 heures sur 24 dans leur cellule.

Les Dardelles à l'horizon

«Des pistes sont actuellement explorées par la prison de Champ-Dollon pour faire travailler davantage de personnes détenues, cas échéant en priorisant les personnes en exécution de peine», indique le Conseil d'Etat dans sa réponse au Grand Conseil. Mais une telle mesure n'irait pas sans poser des problèmes d'organisation. Les personnes en exécution de peine et en détention provisoire étant mélangées, un traitement inéquitable créerait des tensions. Reste que l'espace à Champ-Dollon est «déjà confiné» et ne peut matériellement pas accueillir de nouvelles places d'atelier, précise le Département de la sécurité (DSE). L'Etat n'indique cependant nulle part s'il compte rémunérer les détenus inactifs à l'avenir.

Le DSE plaide surtout pour la réalisation de nouvelles infrastructures pénitentiaires, comme la construction de la prison des Dardelles. «En offrant 450 places d'exécution de peine, et autant de places en atelier, elle permettra de mettre un terme à cette situation», relève Laurent Forestier, porte-parole de l'Office cantonal de la détention.

Des travaux abandonnés

«Mettons d'abord les établissements existants en conformité avant de construire de nouvelles prisons», rétorque Roger Deneys, qui a récemment déposé un projet de loi pour abroger le crédit d'étude pour les Dardelles. Il souligne que les travaux de rénovation de la cuisine de Champ-Dollon, qui devaient permettre d'augmenter considérablement le nombre de places en atelier, ont été récemment abandonnés par le Conseil d'Etat. Un crédit de 7 millions de francs, voté en 2009, ne sera finalement pas destiné à Champ-Dollon, mais a servi à pallier les dépassements pour la prison-hôpital Curabilis.

Les détenus ne trouvant pas de places en atelier pourraient-ils recourir en justice? Selon Robert Assaël, président de la commission de droit pénal de l'Ordre des avocats de Genève, la décision intercantonale est contraignante et oblige bel et bien l'Etat à indemniser les personnes en exécution de peine. Il songe sérieusement à agir. «J'espère que les détenus réclameront ce qui leur est dû, déclare-t-il. Les politiques tolèrent des situations illégales, et les font même perdurer. C'est uniquement quand les finances sont touchées que l'Etat prend des mesures. La prison des Dardelles ne sera certainement pas construites avant 5 à 10 ans, si elle l'est un jour. Or le problème doit être corrigé aujourd'hui.»

- 1. Compte valable au 1er mars 2016.

«La surpopulation carcérale peut conduire à la mort»

Il existe une corrélation entre la hausse de la surpopulation carcérale et l'augmentation des tentatives de suicide en prison. C'est la conclusion d'une étude récente sur l'établissement genevois de Champ-Dollon, conduite par le chef du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire aux HUG, Hans Wolff. Comme le révélait mercredi la *Tribune de Genève*, huit chercheurs ont croisé les cas d'automutilation, de strangulation et de pendaison avec la surpopulation carcérale entre 2006 et 2014. «Dès que l'on a dépassé 200% de taux d'occupation, le risque d'automutilation a presque doublé», confie le scientifique au quotidien. Les actes d'auto-strangulation et de pendaison ont été multipliés par 3,6 entre 2011 et 2014, par rapport à la période 2006-2010, selon lui. Or le taux d'occupation de Champ-Dollon est passé de 170% en 2011 à 233% en 2014. Il en résulte que «le surpeuplement peut conduire à la mort».

Mais l'auteur de l'étude se garde d'en tirer un lien de cause à effet entre les deux phénomènes, se contentant de constater qu'ils progressent en parallèle. Promiscuité, promenades réduites, manque de places de travail, de multiples facteurs seraient en cause et doivent encore être analysés plus finement. «Il est certain que plus la surpopulation est forte, moins le service médical, l'aumônerie, les agents de détention ont de temps à consacrer aux détenus», explique-t-il. Son étude a été publiée le 14 mars dans *International Journal of Prisoner Health*. PAULINE CANCELA

[Genève](#) [2][Champ-Dollon](#)[Eric Lecoultré](#) [3]